

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Après une décision du tribunal pénal central de Madrid du 10 septembre 2021, un ressortissant luxembourgeois, condamné au Luxembourg en 2000 à une peine de 20 ans de prison dont 5 ans avec sursis pour meurtre et tentative d'incendie, est libre de poursuivre sa vie dans le sud de l'Espagne avec sa famille sans contrainte. Les autorités judiciaires luxembourgeoises viennent cependant d'émettre un nouveau mandat d'arrêt européen à son égard.

Le tribunal pénal central de Madrid a décidé que les autorités judiciaires espagnoles ne sont pas en mesure de reconnaître et d'exécuter la décision luxembourgeoise, vu que le justiciable fugitif était mineur au moment des faits commis en 1999. En refusant de reconnaître et d'exécuter la décision luxembourgeoise, les autorités judiciaires espagnoles n'ont pas appliqué le principe de reconnaissance mutuelle des jugements en matière pénale prononçant des peines ou des mesures privatives de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne ; principe prévu par la décision-cadre 2008/909/JAI du Conseil européen.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Madame la Ministre a-t-elle connaissance de situations similaires au sein de l'Union européenne ?
- Est-ce que Madame la Ministre entend aborder ce sujet lors d'une prochaine réunion entre les Ministres de la Justice au niveau européen ?
- D'après Madame la Ministre, quelles sont les solutions permettant de remédier, voire prévenir, des situations où le principe de reconnaissance mutuelle prévu par la décision-cadre 2008/909/JAI envers des décisions luxembourgeoises n'est pas appliqué ?

- Y-a-t-il eu des situations où le Luxembourg n'a pas appliqué le principe de reconnaissance mutuelle au niveau de l'Union européenne? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

Veillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député